

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SYSTEM 1+ADHESIVE

Section 1. Identification

Identificateur de produit : SYSTEM 1+ADHESIVE
Code du produit : Non disponible.
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Produit dentaire: Adhésif.
Domaine d'application : Applications professionnelles.

Manufacturier : **Ormco Corporation**
1332 S. Lone Hill Avenue
Glendora, CA 91740-5339
No de téléphone: 1-800-854-1741

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : OrmcoCustCare@sybrondental.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC® (24 hours) U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : H330 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
H315 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H334 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
H335 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H330 - Mortel par inhalation.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Section 2. Identification des dangers

- Prévention** : P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.
 P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- Intervention** : P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
- Stockage** : P405 - Garder sous clef.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale inconnue : 37.4%
 Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 76.5%
 Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 100%
 Les effets sur la santé sont basés sur le matériel non durci.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
α,α' -(Isopropylidènedi-p-phénylène)bis[ω -(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	>18.9	41637-38-1
Diméthacrylate de triéthylèneglycol	>16.207	109-16-0
Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	8.7575	5124-30-1
Silice amorphe fumée exempt de silice cristalline	7	112945-52-5
silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	7	68611-44-9
Méthacrylate d'hydroxyéthyle	>4.6373	868-77-9
Polyol	4.495	-
Peroxyde de benzoyle	3	94-36-0
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	1.0093	128-37-0

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : Aucune mesure spéciale n'est requise. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Aucune mesure spéciale n'est requise. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

- Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 dioxyde de carbone
 monoxyde de carbone
 oxydes d'azote
 composés halogénés
 oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- : En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Faible dégagement. Pour usage professionnel uniquement. Manipulation du produit en très petites quantités ou dans des situations dans lesquelles tout rejet est fortement improbable
- Intervenants en cas d'urgence** : Faible dégagement. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

- : Faible dégagement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Petite quantité. Pour usage professionnel uniquement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié.
- Grand déversement** : Petite quantité. Pour usage professionnel uniquement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Aucunes mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit. Pour usage professionnel uniquement. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Manipuler avec soin et éliminer de manière sécuritaire.

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 23°C (73.4°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 0.005 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 0.05 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). TWA: 0.005 ppm 8 heures. C: 0.01 ppm</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 0.01 ppm 8 heures. TWA: 0.05 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Sensibilisant cutané. VEMP: 0.005 ppm 8 heures. VEMP: 0.054 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 0.015 ppm 15 minutes. TWA: 0.005 ppm 8 heures.</p>
Peroxyde de benzoyle	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Sensibilisant cutané. 8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). TWA: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. TWA: 5 mg/m³ 8 heures.</p>
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	<p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 4 mg/m³ 15 minutes. Forme:</p>

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Inhalable fraction and vapour
TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable fraction and vapour
CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).
TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable fraction and vapour.
CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016).
TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable vapour and aerosol
CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).
Sensibilisant cutané.
8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heures.
CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).
VEMP: 10 mg/m³ 8 heures.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Aucunes mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Aucunes mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Aucunes mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : Aucunes mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Aucunes mesures spéciales ne sont nécessaires pour les petites quantités dans les conditions normales et prévues de l'utilisation du produit.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Liquide. [Pâte.]
- Couleur** : Clair.
- Odeur** : Ester fruité [Faible]
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion	: Non applicable.
Point d'ébullition	: Non applicable.
Point d'éclair	: Non applicable.
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Non applicable.
Tension de vapeur	: Négligeable
Densité de vapeur	: Non applicable.
Densité relative	: 3
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité	: Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Température élevée. Exposition à la lumière. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, matières réductrices et l'humidité. Amines
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Diméthacrylate de triéthylèneglycol Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	DL50 Orale	Rat	10837 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées DL50 Cutané DL50 Orale DL50 Orale	Rat Lapin Rat Rat	0.295 mg/l >10000 mg/kg 9900 mg/kg 3160 mg/kg	4 heures - - -
Silice amorphe fumée exempt de silice cristalline silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	CL50 Inhalation Poussière et buées DL50 Orale	Rat Rat	450 mg/m ³ >5000 mg/kg	4 heures -
Méthacrylate d'hydroxyéthyle	DL50 Orale	Rat	4230 mg/kg	-
Peroxyde de benzoyle	DL50 Orale	Rat	6400 mg/kg	-
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	DL50 Orale	Rat	890 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-
Peroxyde de benzoyle	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	48 heures 500 milligrams	-

Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible.

Yeux : Non disponible.

Respiratoire : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible.

Respiratoire : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Téatogénicité

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
α,α'-(Isopropylidènedi-p-phénylène)bis[ω-(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Silice amorphe fumée exempt de silice cristalline	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Méthacrylate d'hydroxyéthyle	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Polyol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale Inhalation (poussières et brouillards)	18573.9 mg/kg 0.3695 mg/l

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	Aiguë CL50 1.2 mg/l Eau douce	Poisson - Brachydanio rerio	96 heures
Méthacrylate d'hydroxyéthyle	Aiguë CL50 227000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	Aiguë CE50 0.48 mg/l Eau douce	Daphnie	48 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
α,α'-(Isopropylidènedi-p-phénylène)bis[ω-(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	24 % - Inhérent - 28 jours	-	-
Diméthacrylate de triéthylèneglycol	OECD 301 B 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	85 % - Facilement - 28 jours	-	-
Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	0 % - 28 jours	-	-

Section 12. Données écologiques

Méthacrylate d'hydroxyéthyle	OECD 301C Biodégradabilité facile - Essai du MITI modifié (I)	92 à 100 % - 14 jours	-	-
------------------------------	--	-----------------------	---	---

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
α,α' -(Isopropylidènedi-p-phénylène)bis[ω -(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	-	-	Inhérent
Diméthacrylate de triéthylèneglycol	-	-	Facilement
Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	-	-	Non facilement
Méthacrylate d'hydroxyéthyle	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
α,α' -(Isopropylidènedi-p-phénylène)bis[ω -(méthacryloyloxy)poly(oxyéthylène)]	3.43 à 5.62	-	élevée
Diméthacrylate de triéthylèneglycol	1.88	-	faible
Diisocyanate-4,4' de dicyclohexylméthane	6.11	10186	élevée
Méthacrylate d'hydroxyéthyle	0.42	-	faible
Peroxyde de benzoyle	3.2	-	faible
Di-tert-butyl-2,6 para-crésol	5.1	330 à 1800	élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Section 14. Informations relatives au transport

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	Remarques Exemption 49 CFR 173.4	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: 1,1-Méthylènebis (4-isocyanatocyclohexane); 2,6-Di-t-butyl-4-méthylphénol; Peroxyde de benzoyle

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Section 15. Informations sur la réglementation

[Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds](#)

Non inscrit.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 12/04/2017

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure

Version : 1

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul

Références : RPD = Règlement sur les produits dangereux

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.